

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 07/09/2009

Réception par le Prefet : 07/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 4 septembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION POUR 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2009,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du 26 juin 2009 approuvant les modalités d'organisation de la mise en œuvre du rSa dans le Haut-Rhin et déléguant à la Commission Permanente l'autorisation de statuer afin de permettre au Président du Conseil Général de signer les conventions et pactes idoines à ce dispositif, à venir ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Accorde :

- au Relais Est : 16 000 € pour l'achat d'une presse,
- à l'ARSEA : 16 000 € pour l'achat d'équipements divers,

- au CCAS La Passerelle : 2 390,99 € pour l'achat d'équipements divers,
- au CSC de Thann : 1 500 € pour son projet présenté à la CTSA de Thann,
- au CIAREM : 1 260 € pour son projet présenté à la CTSA de Mulhouse,
- au CSC Brustlein-Lavoisier : 800 € pour son projet présenté à la CTSA de Mulhouse,
- au CIDFF : 1 681 € pour son projet présenté à la CTSA de Mulhouse,
- au CISEP : 630 € pour son projet présenté à la CTSA d'Altkirch,
- à ALSA : 7 833 € pour l'accueil en SIAE,

❖ Autorise :

- la réimputation de la subvention de 8 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller du programme F227 sur le programme H212-Insertion et Autonomie,
- le réajustement de la subvention d'Espoir Mulhouse à hauteur de 15 667 € et l'émission d'un titre de recettes pour 7 833 € à imputer sur le chapitre 015 fonction 544 nature 7531.

❖ Approuve et autorise la signature des avenants aux conventions de partenariat joints au rapport.

Le crédits pour les subventions seront prélevés comme suit :

- 40 000,00 €, opération 2009-H212-9999, imputation 0-204-541-2042-3042-010,
- 2 390,99 €, opération 2009-H212-9999, imputation 0-204-541-204172-3042-010,
- 5 871,00 €, opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-541-6574-3047-010,
- 7 833,00 €, opération 2009-H712-7297, imputation 0-015-544-6574-3047-010.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions